



# Congrès 2025



**Du mardi 25 au jeudi 27 novembre 2025**  
au Parc Chanot - Marseille

## Dossier d'inscription

Dossier à retourner signé, accompagné de votre acompte  
avant le 31 mai 2025



**Profield Events Group**

Les 48h du Gazon Sport Pro - Zone Coriolis III, rue Evariste Galois - 71210 Torcy

Tel: +33 (0)3 85 73 05 73 - E-mail : [exposer@les48hgsp.com](mailto:exposer@les48hgsp.com)

**Dossier d'inscription**

Coordonnées .....	p. 1
Activité(s) .....	p. 2
Participation .....	p. 3
Mobilier et aménagement .....	p. 6
Accès sans stand .....	p. 7
Pass Exposant et Restauration .....	p. 8
Règlement de votre inscription .....	p. 9
Attestation de représentation de marques .....	p. 10
Règlement intérieur .....	p. 11



Partenaire média



Coordonnées

Activité(s)

Participation

Mobilier et  
aménagement

Accès sans stand

Pass et Repas

### A. COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ POUR LE CATALOGUE OFFICIEL ET L'ENSEIGNE DE VOTRE STAND

Raison sociale : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse 1 (bâtiment, immeuble, ZI, ZAC...) : \_\_\_\_\_

Adresse 2 (numéro, libellé de voie...) : \_\_\_\_\_

Adresse 3 (boîte postale, lieu dit, TSA...) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Compte Facebook : \_\_\_\_\_

Compte Twitter : \_\_\_\_\_

Vous êtes : Fabricant, constructeur, société de service

Distributeur exclusif sur l'ensemble du territoire français\*

*\*Si vous êtes distributeur exclusif d'une ou plusieurs marque(s) sur l'ensemble du territoire français, merci de nous retourner complétée et signée une attestation de représentation par marque représentée (p. 14), et de vous acquitter d'un droit de représentation de 350 € HT par marque.*

### B. COORDONNÉES DE CORRESPONDANCE

*Pour l'envoi de lettres d'information, de documents et le suivi de dossier. Les informations concernant votre participation seront renseignées sur notre site internet, rubrique Espace « Je suis exposant », bouton « Votre Espace Exposant ». Vos identifiants vous seront transmis par e-mail à réception de votre dossier de même que d'autres informations importantes (numéro de stand, etc.). Aussi, merci de bien renseigner vos adresses électroniques dans les champs ci-dessous.*

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Responsable du dossier : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Responsable du stand : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Autre collègue : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

### C. COORDONNÉES POUR LA FACTURATION

Je souhaite un devis/PRO FORMA pour créer un numéro de commande

Responsable de la comptabilité fournisseurs : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N°TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_

Raison sociale **si différente de A** : \_\_\_\_\_

Adresse **si différente de A** : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Coordonnées

**Activité(s)**

Participation

Mobilier et  
aménagement

Accès sans stand

Pass et Repas

Pour chaque activité cochée, **merci de préciser la marque correspondante** afin qu'elle apparaisse correctement dans la liste des exposants sur notre site internet et dans le catalogue officiel remis à chaque visiteur du salon.

### ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS

tuteur, bâche, ancrage  
équipement connecté : GPS, drone  
équipement sportif de golf  
équipement sportif d'hippodromes  
équipement sportif de terrains de football  
équipement sportif de terrains de rugby  
échelle  
groupe électrogène  
irrigation  
matériel d'élagage  
nettoyeur haute pression  
outillage à main  
peinture de traçage  
pompe à eau  
radio télécommunication  
récupérateur d'eau de pluie  
station météo  
système d'information  
système photovoltaïque  
traitement des bassins  
vêtement de protection  
tribune / gradin / vestiaire  
signalétique extérieure pour le jeu

### AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

aire de jeux, sol, amortissant  
bassin  
borne interactive tactile  
clôture, claustra  
dallage, pavage  
décoration  
éclairage  
équipement et signalétique extérieure  
équipements pour les terrains de sport  
gabion  
gazon synthétique  
lames de terrasses  
mobilier extérieur  
mur végétal  
piscine, spa  
pot et jardinière  
revêtement sol sportif  
toiture végétale  
construction bois  
aménagement parcours  
aménagement practice  
Ramassage de balles  
dans les pièces d'eau

### ATELIER

affûtage  
carburant  
équipement et outils d'atelier  
lubrifiant

moteur  
pièces détachées  
pneumatiques  
recyclage et stockage des  
matières dangereuses et polluantes  
table élévatrice

### MATÉRIAUX

bois  
gravier  
pierre  
sable, galet

### MATÉRIEL DE TERRAINS DE SPORT PRO

aérateur, décompacteur  
aspirateur, souffleur  
balayeuse gazon  
balayeuse voirie  
broyeur de branches  
chauffage, géothermie, AC  
désherbeur  
(thermique, mécanique, électrique...)  
engazonneuse  
engins de pente radiocommandés  
épareuse  
fendeuse de bûche  
herse pour piste d'hippodrome  
lamier  
matériel de déneigement  
outils portatifs (débranchailleur,  
taille-haie, tronçonneuse, souffleur à main/dos)  
plateau de coupe  
préparateur de sol (herse, fraise,  
enfouisseur de pierre, motoculteur, motobineuse)  
pulvérisateur  
rampe de luminothérapie  
regarnisseur  
robot de tonte  
rogneuse de souche  
scarificateur  
tondeuse à conducteur marchand  
tondeuse autoportée  
tondeuse débroussailleuse, broyeur d'herbe  
tondeuse hélicoïdale  
tracteur  
treuil  
ventilateur

### VÉGÉTAL

arbre  
arbre fruitier  
arbuste  
bulbe, oignon  
gazon de placage  
jeune plant

plante annuelle  
plante aquatique  
plante vivace  
prairie fleurie  
rosier  
semences de gazon

### VÉHICULES

camionnettes  
camions  
quad  
remorque-benne  
SSV/UTV  
transporteur à chenilles  
véhicules porte-outils  
voitures

### SERVICES

banque et assurance  
coopérative - négociants  
concessionnaire de matériels  
enseignement et formation  
gestion informatique et logiciels  
groupement  
laboratoire d'analyse  
loueur  
média/édition  
mutuelle  
organisme officiel, institut technique  
prestation d'arrosage  
prestation de création  
prestation d'entretien  
recrutement  
site internet  
logiciels  
agence voyage  
formation  
broker  
imprimerie, PLV, signalétique

### RESTAURANT

food  
liquide / boisson  
matériel  
mobilier

### BOUTIQUE

textile  
matériel  
accessoires  
chaussures

## COMPRIS DANS VOTRE PARTICIPATION POUR LES PACKS AVEC STAND

### Les droits d'inscription

### L'assurance dommages aux biens

**Un ou plusieurs Pass Exposant** : nombre de Pass Exposant variable en fonction de votre pack de participation.

**Les consommations à volonté** lors des pauses et des apéritifs organisés dans l'Espace Partenaires.

### Un service installation et démontage

Cochez cette case si vous avez besoin de manutention pour décharger et/ou recharger vos produits avec mise en place sur votre stand. Vous serez recontacté par le service logistique.

**Un fichier de prospection**, exploitable dès la fin du salon, grâce à l'application smartphone Profield Events Group.

Elle vous permet de scanner les badges des visiteurs venus sur votre stand, de récupérer leurs coordonnées et d'ajouter des notes personnalisées. Vous recevrez ce fichier (comprenant : raison sociale, nom, prénom, e-mail si renseigné, fonction, adresse postale, téléphone), vérifié et corrigé par nos soins le mardi 2 décembre 2025. **Vous bénéficiez avec votre inscription de 5 accès à cette application**, téléchargeables sur smartphone et tablette (compatible avec iOS et Android).

### La mention de votre société et de vos marques sur nos différents outils de communication :

- Dans le journal de l'événement envoyé à plus de 12 000 intendants et directeurs de terrains de sports professionnels, responsables de collectivités de plus de 5 000 habitants (si vous êtes inscrit avant le 15/05/2025).
- Sur le plan de l'événement
- Sur la signalétique de l'événement.
- Sur la liste des marques sur [www.les48hgsp.com](http://www.les48hgsp.com) avec un lien vers votre site internet
- Un descriptif sur notre site internet [www.les48hgsp.com](http://www.les48hgsp.com) des nouveautés que vous présenterez. Un email vous sera envoyé à ce propos.

### Des outils de communication :

- Le journal du salon en format PDF.
- Des newsletters personnalisées avec votre logo et votre numéro de stand. Un email vous sera envoyé à ce propos.

Coordonnées

Activité(s)

**Participation**

Mobilier et aménagement

Accès sans stand

Pass et Repas

## PACK 3 JOURS MARDI 25, MERCREDI 26 ET JEUDI 27 NOVEMBRE dont journée spécifique LeClub Golf le mardi 25/11

Pour pouvoir exposer 3 jours, il faut être adhérent à la centrale LeClub Golf.

### 1 - PACK PREMIUM

- 1 stand de 18 m<sup>2</sup> : 6 m de façade x 3 m de profondeur
- 1 branchement électrique, la moquette, 1 banque hôtesse, 2 tables rondes, 6 chaises, 1 table mange-debout et 2 tabourets
- Accès aux buffets situés dans l'Espace Partenaires lors des pauses
- 4 places dîners remise des Awards LeClub Golf du 25/11/2025
- 4 places déjeuners du 25/11/2025
- 4 Pass Exposant
- 4 accès à l'application Profield Events pour scanner et récupérer les coordonnées de visiteurs
- Accès aux conférences
- Votre logo sur les écrans à l'entrée
- Votre logo sur le site internet
- 1 bannière 7 jours sur le site internet Gazon Sport Pro H24
- Un agenda en ligne pour prise de rendez-vous avec des clients

Un pack premium \_\_\_\_\_ x 16 600€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### 2 - PACK PRO

- 1 stand de 10 m<sup>2</sup> : 5 m de façade x 2 m de profondeur
- 1 branchement électrique, la moquette, 1 banque hôtesse, 1 table ronde, 3 chaises, 1 table mange-debout et 2 tabourets
- Accès aux buffets situés dans l'Espace Partenaires lors des pauses
- 3 places dîners remise des Awards LeClub Golf du 25/11/2025
- 3 places déjeuners du 25/11/2025
- 3 Pass Exposant
- 3 accès à l'application Profield Events pour scanner et récupérer les coordonnées de visiteurs
- Accès aux conférences
- Un agenda en ligne pour prise de rendez-vous avec des clients

Un pack pro \_\_\_\_\_ x 9 950€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### 3 - PACK EXPO

- 1 stand de 6 m<sup>2</sup> : 3 m de façade x 2 m de profondeur
- 1 branchement électrique, la moquette, 1 table mange-debout et 2 tabourets
- Accès aux buffets situés dans l'Espace Partenaires lors des pauses
- 2 places dîners remise des Awards LeClub Golf du 25/11/2025
- 2 places déjeuners du 25/11/2025
- 2 Pass Exposant
- 1 accès à l'application Profield Events pour scanner et récupérer les coordonnées de visiteurs
- Accès aux conférences
- Un agenda en ligne pour prise de rendez-vous avec des clients

Un pack expo \_\_\_\_\_ x 5 810€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### JE RÉSERVE MES OPTIONS

- m<sup>2</sup> supplémentaires sur votre stand sans cloison pour l'exposition de matériels : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x 220€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- stand en angle : \_\_\_\_\_ x 760€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- exposition d'un matériel à l'entrée de l'événement : \_\_\_\_\_ x 2 800€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### JE REPRÉSENTE DES MARQUES

Vous représentez d'autres marques ? Celles-ci doivent avoir un lien juridique ou commercial avec votre entreprise (filiale, distributeur exclusif pour le territoire français, fabricant). L'exposant s'acquittera d'un droit d'inscription obligatoire de 350€ HT par marque représentée et devra transmettre une attestation de représentation (p 10) complétée par cette dernière.

Marque 1 : \_\_\_\_\_ Marque 2 : \_\_\_\_\_

Marque 3 : \_\_\_\_\_ Marque 4 : \_\_\_\_\_

Droit d'inscription par marque représentée \_\_\_\_\_ x 350€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ € HT

Coordonnées

Activité(s)

**Participation**

Mobilier et aménagement

Accès sans stand

Pass et Repas

## PACK 2 JOURS MERCREDI 26 ET JEUDI 27 NOVEMBRE

Réserver à tous les fournisseurs et exposants des 48 heures Gazon Sport Pro. Pour ceux qui sont adhérents à la Centrale Le Club Golf, merci de choisir parmi les possibilités page 4.

### 1 - PACK PRO

- 1 stand de 10 m<sup>2</sup> : 5 m de façade x 2 m de profondeur
- 1 branchement électrique, la moquette, 1 banque hôtesse, 1 table ronde, 3 chaises, 1 table mange-debout et 2 tabourets
- Accès aux buffets situés dans l'Espace Partenaires lors des pauses
- 4 Pass Exposant
- 4 accès à l'application Profield Events pour scanner et récupérer les coordonnées de visiteurs
- Accès aux conférences
- Un agenda en ligne pour prise de rendez-vous avec des clients

Un pack pro \_\_\_\_\_ x 7 510€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### 2 - PACK EXPO

- 1 stand de 6 m<sup>2</sup> : 3 m de façade x 2 m de profondeur
- 1 branchement électrique, la moquette, 1 table mange-debout et 2 tabourets
- Accès aux buffets situés dans l'Espace Partenaires lors des pauses
- 3 Pass Exposant
- 3 accès à l'application Profield Events pour scanner et récupérer les coordonnées de visiteurs
- Accès aux conférences
- Un agenda en ligne pour prise de rendez-vous avec des clients

Un pack expo \_\_\_\_\_ x 4 340€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### JE RÉSERVE MES OPTIONS

- m<sup>2</sup> supplémentaires sur votre stand sans cloison pour l'exposition de matériels : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x 220€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- stand en angle : \_\_\_\_\_ x 760€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- exposition d'un matériel à l'entrée de l'événement : \_\_\_\_\_ x 2 800€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### JE REPRÉSENTE DES MARQUES

Vous représentez d'autres marques ? Celles-ci doivent avoir un lien juridique ou commercial avec votre entreprise (filiale, distributeur exclusif pour le territoire français, fabricant). L'exposant s'acquittera d'un droit d'inscription obligatoire de 350€ HT par marque représentée et devra transmettre une attestation de représentation (p 10) complétée par cette dernière.

Marque 1 : \_\_\_\_\_ Marque 2 : \_\_\_\_\_

Marque 3 : \_\_\_\_\_ Marque 4 : \_\_\_\_\_

Droit d'inscription par marque représentée \_\_\_\_\_ x 350€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ € HT

## MOBILIER ET AMÉNAGEMENT



Pour vous permettre d'avoir une meilleure visibilité, un stand fonctionnel, un design à l'image de votre entreprise, nous mettons à votre disposition notre savoir-faire dans la création et l'installation de stands.

Nous assurons les prestations de la conception de votre stand à la livraison.

Nous assurons également l'assistance technique pendant le salon.

**Je souhaite être contacté(e) pour un aménagement sur-mesure de mon stand.**

### AMÉNAGEMENT DE VOTRE STAND

- Réserve avec un bloc porte fermant à clé \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x 255€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- Branchement électrique :
  - 2 prises pour 1 branchement monophasé 220V/3Kw/15Ampères \_\_\_\_\_ x 310€ HT = \_\_\_\_\_ € HT  
(1 branchement monophasé supporte 4 appareils sans résistance)
  - 2 prises pour 1 branchement triphasé 380V/9Kw/20Ampères \_\_\_\_\_ x 540€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- Accès Wifi pour 2 appareils \_\_\_\_\_ x 120€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

### MOBILIER COMPLÉMENTAIRE

- 1 table ronde PVC blanche (diamètre 90 cm x 70 cm H) \_\_\_\_\_ x 37€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 table rectangulaire en bois, à napper (220 cm L x 50 cm l x 74 cm H) \_\_\_\_\_ x 21€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 banc en bois \_\_\_\_\_ x 18€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 chaise PVC \_\_\_\_\_ x 19€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 tabouret haut "Ginny blanc" \_\_\_\_\_ x 61€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 mange-debout "Molare" avec plateau blanc (diamètre 60 cm x 112 cm H) \_\_\_\_\_ x 105€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 banque hôtesse "Bern" blanc fermant à clé (100 cm L x 40 cm P) \_\_\_\_\_ x 184€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 meuble bas blanc "Roissy II" fermant à clé (106 cm L x 52 cm P x 91 cm H) \_\_\_\_\_ x 143€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 réfrigérateur 140 litres \_\_\_\_\_ x 133€ HT = \_\_\_\_\_ € HT
- 1 réfrigérateur 160 litres \_\_\_\_\_ x 200€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ € HT

**Pour toute commande après le 31/10/2025, et sous réserve de disponibilité, les prix seront majorés de 30 %.**

#### Espace Exposant en ligne :

découvrez et commandez un plus grand choix de mobiliers et de services.

Vous recevrez vos codes d'accès à réception de votre dossier d'inscription par nos soins.

Coordonnées

Activité(s)

Participation

Mobilier et  
aménagement

**Accès sans stand**

Pass et Repas

## ACCÈS SANS STAND

Pour le mercredi 26 et/ou jeudi 27 novembre

### JE RÉSERVE MON PACK SANS STAND

#### Je suis fournisseur ou prestataire

mercredi 26 novembre \_\_\_\_\_ x 1 jour x 1 600€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

mercredi 26 et jeudi 27 novembre \_\_\_\_\_ x 2 jours x 2 100€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

#### ACCÈS FOURNISSEUR / PRESTATAIRE

- 1 Pass nominatif valable 1 ou 2 jours
- Accès aux conférences
- Accès aux consommations et apéritifs à volonté au sein de l'Espace Partenaires

#### Je suis installateur ou distributeur

mercredi 26 novembre \_\_\_\_\_ x 1 jour x 320€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

mercredi 26 et jeudi 27 novembre \_\_\_\_\_ x 2 jours x 370€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

#### ACCÈS INSTALLATEUR / DISTRIBUTEUR

- 1 Pass nominatif valable le mercredi 26 et/ou jeudi 27 novembre
- Accès aux conférences
- Accès aux consommations et apéritifs à volonté au sein de l'Espace Partenaires

### PERSONNALISATION DES PASS

Merci de renseigner vos informations personnelles ainsi que les jours de présence à l'événement par personne. un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée. Toute personne n'ayant pas un Pass avec des coordonnées correspondant à sa carte d'identité ne pourra accéder à l'événement.

PASS	RAISON SOCIALE	NOM - PRÉNOM	FONCTION	PORTABLE	E-MAIL	PRÉSENCE
1						J2 J3
2						J2 J3
3						J2 J3
4						J2 J3
5						J2 J3
6						J2 J3
7						J2 J3

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ € HT

Coordonnées

Activité(s)

Participation

Mobilier et  
aménagement

Accès sans stand

**Pass et Repas**

## LES PASS ET LA RESTAURATION

### PASS EXPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES (hors pack sans stand)

• **Le Pass Expositant** donne accès à 1 personne les jours de l'événement, au site des 48h du Gazon Sport Pro et Le Club, aux conférences et aux consommations à volonté lors des pauses apéritifs dans l'Espace Partenaires. Strictement personnel, il est identifié grâce à un code barre. Il ne peut en aucun cas être utilisé par une autre personne pour accéder au salon. En cas d'utilisation abusive aux entrées, les entrées supplémentaires utilisées vous seront facturées. **Les Pass Expositants seront à télécharger sur votre Espace Expositant en ligne.**

Je souhaite commander\* \_\_\_\_\_ Pass Expositant supplémentaires x 220€ HT = \_\_\_\_\_ € HT

\* Hors Pack sans stand

### PERSONNALISATION DES PASS EXPOSANT

Merci de renseigner vos informations personnelles ainsi que les jours de présence à l'événement par personne. un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée. Toute personne n'ayant pas un Pass avec des coordonnées correspondant à sa carte d'identité ne pourra accéder à l'événement.

PASS	RAISON SOCIALE	NOM - PRÉNOM	FONCTION	PORTABLE	E-MAIL	PRÉSENCE
1						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
2						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
3						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
4						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
5						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
6						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3
7						<input type="checkbox"/> J1 <input type="checkbox"/> J2 <input type="checkbox"/> J3

### LA RESTAURATION

**Vous avez deux options pour déjeuner :**

• **1 - Restaurant VIP** : merci de noter le nombre de repas ainsi que le total par jour :

	Mercredi 26 novembre	Jeudi 27 novembre	
Déjeuners			_____ x 50€ HT = _____ € HT

• **2 - Espace restauration rapide** : régaliez-vous dans notre espace restauration rapide : plats chauds, sandwiches, desserts, boissons sans alcool, bière pression.

### DINER ET SOIRÉE

	Mercredi 26 novembre	
Diner et soirée		_____ x 110€ HT = _____ € HT

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ € HT

### Espace Expositant en ligne :

Commandez plus de pass et personnalisez-les en ligne. Vous pourrez également commander vos repas supplémentaires jusqu'au 2/11/2025.

Vous recevrez vos codes d'accès à réception de votre dossier d'inscription par nos soins.

## CONFIRMATION ET RÈGLEMENT DE VOTRE INSCRIPTION

Nous vous confirmerons par e-mail la validation de votre inscription.

Nous communiquerons sur votre participation à réception du règlement de l'acompte de votre inscription.

Nous vous remercions de respecter l'échéancier ci-dessous pour le règlement de votre participation :

### ÉCHÉANCE DE PAIEMENT

Pour toute inscription jusqu'au 31/05/2025 inclus	Pour toute inscription entre le 31/05/2025 et le 31/08/2025	Pour toute inscription à partir du 01/09/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% du montant TTC de votre inscription dès l'envoi de votre dossier</li> <li>• 50% du montant TTC de votre inscription le 31/05/2025</li> <li>• le solde du montant TTC de votre inscription avant le 30/09/2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% du montant TTC de votre inscription dès l'envoi de votre dossier</li> <li>• le solde du montant TTC de votre inscription le 30/09/2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% du montant TTC de votre inscription dès l'envoi de votre dossier</li> </ul>

### TOTAL DES PAGES 4 À 8

Sous total p. 4 = \_\_\_\_\_ € HT

Sous total p. 5 = \_\_\_\_\_ € HT

Sous total p. 6 = \_\_\_\_\_ € HT

Sous total p. 7 = \_\_\_\_\_ € HT

Sous total p. 8 = \_\_\_\_\_ € HT

### Assurances : 94 € HT\*

\* Cette somme n'est pas à régler si vous nous transmettez votre attestation d'assurances « responsabilité civile » indiquant que vous êtes bien assuré lors de la présence de votre entreprise sur les salons entre le 23 et le 29 novembre 2025.

TOTAL HT = \_\_\_\_\_ € HT

TVA 20% = \_\_\_\_\_ €

**TOTAL TTC = \_\_\_\_\_ € TTC**

### PAIEMENT

- Par chèque libellé à l'ordre de « PROFIELD EVENTS GROUP »
- Par virement bancaire : Domiciliation bancaire : CIC SAONE ET LOIRE-JURA ENT

Code banque : 10096

Code guichet : 18547

N°Compte : 00053290001

Clé RIB : 20

IBAN : FR76 1009 6185 4700 0532 9000 120

BIC : CMCIFRPP

### CAUTIONS

Caution propreté = \_\_\_\_\_ 200 € TTC (OBLIGATOIRE)

Caution smartphone / tablette : \_\_\_\_\_ 1 000 € TTC / appareil (si commande)

Caution tireuse à bière / machine à café : \_\_\_\_\_ 1 000 € TTC / appareil (si commande)

Veuillez joindre si possible un chèque de caution, qui ne sera pas encaissé. L'ensemble des cautions vous sera restitué au plus tard 30 jours après la manifestation (renvoi de votre chèque ou virement bancaire).

### CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) Mme/M. \_\_\_\_\_ représentant de la société \_\_\_\_\_, déclare souscrire entièrement au règlement du Salon des 48h du Gazon Sport Pro.

Fait le

à

Cachet commercial

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

## ATTESTATION DE REPRÉSENTATION

A envoyer à l'adresse suivante : Profield Events Group - Les 48h du Gazon Sport Pro - Zone Coriolis III, rue Evariste Galois - 71210 Torcy ou par e-mail à : [exposer@les48hgsp.com](mailto:exposer@les48hgsp.com)

Cette attestation doit être remplie par la marque représentée.

### LA MARQUE

Raison sociale : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse 1 (bâtiment, immeuble, ZI, ZAC...) : \_\_\_\_\_

Adresse 2 (numéro, libellé de voie...) : \_\_\_\_\_

Adresse 3 (boîte postale, lieu dit, TSA...) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Domaine d'activité : \_\_\_\_\_

### CERTIFIE QUE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse 1 (bâtiment, immeuble, ZI, ZAC...) : \_\_\_\_\_

Adresse 2 (numéro, libellé de voie...) : \_\_\_\_\_

Adresse 3 (boîte postale, lieu dit, TSA...) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

est son unique distributeur pour l'ensemble du territoire français et sera son représentant au Salon des 48h du Gazon Sport Pro.

Fait à : \_\_\_\_\_ Cachet commercial

Le :

Nom du signataire :

Fonction :

Les importateurs ou agents généraux, français ou étrangers, doivent joindre à leur demande d'admission une attestation émanant de leur commettant certifiant qu'ils sont bien habilités à les représenter sur le stand souscrit.

Par ailleurs, ils devront acquitter chacune des marques représentées un droit d'inscription de 350 € HT.

Seuls les exposants nous ayant retourné leur(s) attestation(s), et ayant acquitté le(s) droit(s) d'inscription pourront figurer sur la liste des exposants.

## Article 1 - L'ORGANISATION

Les 48h du Gazon Sport Pro sont organisées par :

**Profield Events Group** - Zone Coriolis III, rue Evariste Galois - 71210 Torcy - Tél. 03 85 73 05 73

E-mail : [exposer@es48hgsp.com](mailto:exposer@es48hgsp.com)

**LeClub Golf** - 5 rue Archimède - 33706 Mérignac - Tél. 05 57 21 19 90

E-mail : [contact@leclub-golf.com](mailto:contact@leclub-golf.com)

Site Internet : [www.les48hgsp.com](http://www.les48hgsp.com)

Les 48h du Gazon Sport Pro 2025 se dérouleront au Parc Chanot à Marseille. L'évènement débutera le mardi 25 novembre à 9h et se terminera le jeudi 27 novembre 2025 à 18h.

## Article 2 - LES CONDITIONS À REMPLIR POUR PARTICIPER À L'ÉVÈNEMENT\*

### 1/ Être un fournisseur

Chaque exposant peut s'appuyer sur son distributeur local à condition que celui-ci représente la marque et non la concession. Aucune distinction, enseigne ou sigle faisant apparaître le seul nom du distributeur ne sera acceptée.

Pour les fournisseurs, exposer uniquement les produits ou services qui entrent dans le processus de l'aménagement et l'entretien des terrains de sport. Il est donc interdit d'exposer tous les types de matériel qui n'entrent pas dans ce cadre aux 48h du Gazon Sport Pro.

\*La journée du mardi 25 novembre est réservée uniquement aux fournisseurs, qui sont référencés à la centrale LeClub Golf pour l'année 2026.

**2/ Renvoyer le dossier d'inscription complété**, signé et portant le cachet de l'exposant avant le 31 mai 2025, à Profield Events Group - Les 48h du Gazon Sport Pro - Zone Coriolis III, rue Evariste Galois - 71210 Torcy accompagné du règlement correspondant à l'échéancier du dossier d'inscription.

> L'inscription ne sera définitive qu'après examen de la demande et acceptation par l'organisateur des 48h du Gazon Sport Pro, qui pourra rejeter toute demande sans avoir à fournir de motifs de sa décision.

## Article 3 - INSCRIPTION - PAIEMENT - DÉSISTEMENT - CAUTION

### 1/ Inscription

#### 1.1/ Inscription avant le 31.05.2025, merci de régler :

- 30% du montant total de l'inscription au moment de l'inscription
- 50% du montant de l'inscription au 31.08.2025
- Le solde de la facture est à régler avant le 01.09.2025
- Toute société n'ayant pas réglé le solde de la facture le 30.09.2025 ne pourra pas apparaître sur le journal envoyé à tous nos visiteurs potentiels le 1<sup>er</sup> novembre 2025, et sur le catalogue officiel.

#### 1.2/ Inscription entre le 31.05.25 et le 31.08.2025, merci de régler :

- 50% du montant de l'inscription au moment de l'inscription
- Le solde de la facture est à régler avant le 01.09.2025
- Toute société n'ayant pas réglé le solde de la facture le 30.09.2025 ne pourra pas apparaître sur le journal envoyé à tous nos visiteurs potentiels le 1<sup>er</sup> novembre 2025, et sur le catalogue officiel.

#### 1.3/ Inscription à partir du 01/09/2025, merci de régler :

- la totalité en un seul versement au moment de l'inscription.
- Toute société n'ayant pas réglé le solde de la facture le 30.09.2025 ne pourra pas apparaître sur le journal envoyé à tous nos visiteurs potentiels le 1<sup>er</sup> novembre 2025, et sur le catalogue officiel.

#### 1.4/Inscription après le 30.09.2025

- Une majoration de 15% sera facturée sur la réservation de votre espace d'exposition
- Le règlement des frais de participation s'effectue en un seul versement au moment de l'inscription
- Le nom de votre société ne pourra pas apparaître sur le journal envoyé à tous nos visiteurs potentiels le 1<sup>er</sup> novembre 2025, et sur le catalogue officiel.

### 2/ Désistement de l'exposant

- **Avant** le 15.05.2025, l'exposant devra régler 30% du montant total de son inscription à l'organisation.
- À partir du 31.08.2025, l'exposant devra régler 100% du montant total de son inscription à l'organisation. L'organisation se réserve le droit de relouer l'emplacement à un autre exposant. Le montant de la facture est exigible à titre de dommages et intérêts même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant.

### 3/ Diminution de la surface d'exposition de l'exposant

- A partir du 30.09.2025, 100% du montant des m<sup>2</sup> d'exposition initialement réservés dans le dossier d'inscription est due à l'organisateur.

### 4/ Annulation du salon par l'organisateur

Dans le cas où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure ou des mesures prises par les autorités publiques ou sanitaires en vue de prévenir, atténuer ou éradiquer d'une épidémie, pandémie, ou épizootie et entraînant une interruption ou réduction d'activité de l'assuré et qui rendrait impossible l'organisation du Salon les 48h du Gazon Sport Pro : Profield Events Group pourra annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacement enregistrées, en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité. Les sommes restantes disponibles, après le paiement de toutes les dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

### 5/ Cautions:

- Caution propreté de 200€ : suite à de nombreux problèmes de propreté sur les stands lors du démontage, nous vous demandons dorénavant une caution propreté.
  - Caution smartphone/tablette de 1000€ par appareil : à régler lors de la remise des appareils par chèque ou carte bancaire.
  - Caution tireuse à bière / machine à café / matériel sono et vidéo : montant de 1000€ par appareil, à régler lors de la remise des appareils par chèque ou carte bancaire.
- Les cautions vous seront restituées au plus tard 30 jours après l'évènement.

## Article 4 - L'OFFRE COMMERCIALE FAITE AUX EXPOSANTS

L'espace d'exposition statique est situé au sein de l'Espace Partenaires et vous permet d'exposer statiquement vos produits. Plusieurs modules de différentes surfaces sont proposés.

- Il pourra être alimenté en électricité.
- Son équipement est à la charge de l'exposant, il doit être conforme aux règles de sécurité en vigueur.
- Aucun matériel ne pourra être mis en marche sur cet espace.

## Article 5 - LA COMMUNICATION DES EXPOSANTS

- Pendant l'évènement et à l'intérieur du périmètre de leur espace d'exposition, les exposants pourront faire connaître leurs produits avec des documents, affiches, panneaux, banderoles...
- Hors de l'espace d'exposition de l'exposant et dans le périmètre du site du salon (allée visiteurs comprise), toute diffusion de documents, tout affichage, toute pose de banderoles, toute signalisation sera contractualisée avec les organisateurs et donnera lieu au paiement d'un droit.
- Les exposants s'engagent à ne pas prendre d'initiatives promotionnelles dans lesquelles seraient associés les organisateurs du salon, sans avoir obtenu leur accord préalable.
- Un certain nombre d'espaces publicitaires sont mis à la disposition des exposants pour qu'ils puissent communiquer sur le site du salon. Ces espaces sont détaillés dans le dossier d'inscription.

## Article 6 - LES ASSURANCES

Profield Events Group a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur. Une extension est accordée pour garantir les biens des exposants à concurrence d'un premier risque de 3 000 € par stand, avec application d'une franchise absolue de 200 €. Afin de pouvoir bénéficier de cette assurance, vous devez nous transmettre votre attestation d'assurances « responsabilité civile » indiquant que vous êtes bien assuré lors de la présence de votre entreprise sur les salons entre le 23 et le 27 novembre 2025. Dans le cas contraire, vous devez régler un montant de 94€ HT pour les assurances.

Toutes les clauses et exclusions du contrat d'assurance sont mentionnées dans le dossier d'information exposant que vous retrouverez en ligne après réception de votre formulaire d'inscription dûment rempli.

Les garanties dont bénéficient les exposants sont strictement limitées aux dégâts matériels, à l'exception de toute privation de jouissance, perte de bénéfice, manque à gagner, etc.

L'exposant autorise la société Profield Events Group ou ses prestataires à effectuer toutes les opérations de manutention nécessaires pour décharger, installer et recharger les matériels, produits, fournitures appartenant à la société exposante et dont elle a usage sur son stand. En cas de sinistre ou de litige affectant le matériel ainsi manutentionné, quelle qu'en soit la cause, la société exposante renonce à tout recours contre Profield

Events Group et ses assureurs ou ses prestataires. Il est rappelé que l'exposant est tenu de souscrire une garantie complémentaire pour ses biens si nécessaire.

En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant doit en aviser immédiatement l'organisateur et confirmer sa déclaration dans un délai de 24 heures par lettre recommandée. S'il s'agit d'un vol, l'exposant doit en outre déposer dans les 12 heures, une plainte au Commissariat local et adresser le récépissé dans les 24 heures à l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux sinistres dont les déclarations n'auraient pas été faites suivant les formes prescrites ci-dessus et pour les faits survenus. Toute inscription doit obligatoirement être accompagnée d'une attestation de responsabilité civile, pour que vous puissiez être couvert.

#### Article 7 - L'INSTALLATION DES EXPOSANTS, LA SÉCURITÉ LORS DE L'INSTALLATION, LE DÉMONTAGE

##### Installation des exposants :

- **lundi 24 novembre 2025 à 16h pour les adhérents à la centrale LeClub Golf qui peuvent exposer le mardi 25 novembre 2025.**
- **mardi 25 novembre 2025 de 16h à 20h**
- Tous les matériels et produits des exposants peuvent être livrés le lundi 24 novembre, en vue de leur mise en place sur leur surface d'exposition et de démonstration. Pour toute livraison hors de ces dates sans réservation préalable, l'organisation décline toute responsabilité quant au déchargement et au stockage de ces matériels.

##### Sécurité lors de l'installation

- Les exposants s'engagent à respecter la loi en vigueur pour tous les stands installés sur leur espace d'exposition. Règlement de sécurité en date du 25/06/1980 sur les établissements recevant du public et aux textes du 23/01/1985 se référant au CTS (chapiteaux, tentes, structures, etc.) ainsi qu'aux textes éventuels de loi qui entreront en vigueur entre le 30/03/2025 (date de rédaction du règlement) et la date de l'évènement.

##### Démontage : du jeudi 27 novembre de 17h30 à 22h

- Les exposants s'engagent à n'enlever aucun matériel avant le jeudi 27 novembre à 18h.
- Les emplacements devront être complètement libérés au plus tard le jeudi 27 novembre à 22h. Passée cette date, les organisateurs se réservent la possibilité de faire procéder eux-mêmes, aux frais et risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel restant sur le terrain, et décline toute responsabilité en cas de vol.

#### Article 8 - LE CODE DE BONNE CONDUITE SUR LE SITE DU SALON

- Les exposants s'engagent à limiter l'impact d'une éventuelle sonorisation sur leur stand aux dimensions du stand pour éviter tout préjudice à leurs voisins et aux organisateurs.
- Les exposants s'engagent à limiter au strict minimum la distribution de boissons et de produits alimentaires sur le stand.
- L'utilisation d'une tireuse à bière ou à cidre sur le stand ainsi que l'appel à un traiteur différent de ceux présents sur le salon sont soumis à l'autorisation de l'organisateur avec un droit de 400 € HT (tireuse à bière et traiteur) à payer pour chacun.
- Les exposants s'engagent à ne mener aucune action contre ou à ne pas interférer avec les concurrents et les organisateurs, ni prendre aucune mesure et initiative pouvant nuire au fonctionnement normal du salon.

- Les exposants prendront à leur charge pour leurs propres matériels tous les frais de transport et de personnel, de logement, ainsi que d'approvisionnement en carburant et lubrifiant, etc.
- Les participants s'engagent à suivre les directives qui leur seront données par les organisateurs.
- En cas de pandémie, les exposants devront respecter sur leur stand, les mesures prises par les services de l'Etat et qui seront demandées par l'organisateur.

#### Article 9 - LES PASS EXPOSANT

Les organisateurs délivreront gratuitement un ou plusieurs Pass Exposant par société exposante en fonction de l'offre commerciale retenue par celui-ci.

Les Pass Exposant supplémentaires seront facturés au prix de 220 € HT l'unité.

Le Pass Exposant est strictement personnel et nominatif. Il ne peut en aucun cas être utilisé par une autre personne pour accéder à l'évènement.

#### Article 10 - LA RESTAURATION

Les organisateurs assureront la restauration lors de l'évènement :

- **mardi 25 novembre 2025** : Il sera possible de se restaurer sur les points de restauration rapide installés ou de réserver un repas dans le Restaurant VIP. Un dîner sera organisé pour la remise des Awards LeClub Golf **uniquement pour les adhérents de la centrale LeClub Golf.**
  - **mercredi 26 novembre 2025** : Il sera possible de se restaurer sur les points de restauration rapide installés ou de réserver un repas dans le Restaurant VIP.
  - **jeudi 27 novembre 2025** : Il sera possible de se restaurer sur les points de restauration rapide installés ou de réserver un repas dans le Restaurant VIP.
- Une soirée conviviale sera organisée sur Marseille.
- Tout au long de l'évènement : consommations et apéritifs à volonté lors des pauses dans l'Espace Partenaires.

#### Article 11 - LA PERMANENCE DES ORGANISATEURS, LA SURVEILLANCE, LES RÉCLAMATIONS

- Les organisateurs assureront une permanence sur le site de l'évènement pendant les heures régulières du jour (de 8h à 20h) du lundi 24 novembre au jeudi 27 novembre 2025.
- Les organisateurs feront assurer une garde de nuit de 19h à 8h du matin, les nuits du lundi 24 novembre au jeudi 27 novembre 2025 à 8h.
- En signant le bulletin d'inscription, l'exposant reconnaît avoir eu connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter toutes les prescriptions.
- Le fait de s'inscrire implique pour l'exposant l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement.
- Pour toutes les questions non prévues par le présent règlement, il appartiendra aux organisateurs de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles. Toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.
- Les exposants devront prévoir une personne au minimum pour assurer l'accueil des produits à exposer lors de l'installation.